

**CONCÈZE ■ Une journée a été consacrée aux conditions d'obtention du label « Notre village, terre d'avenir »**

# La commune veut l'Agenda 21

La commune de Concèze s'est engagée dans la procédure d'obtention du label « Notre village, terre d'avenir ». Le travail nécessaire a commencé.

La commune de Concèze a décidé d'adhérer à « Notre village, terre d'avenir » et d'obtenir le label « qualité et environnement ».

Dans ce but, une journée entière a été consacrée à l'étude du cahier des charges.

Cet audit est réalisé par Sylvie Pinaut, chargée de mission du village, de 9 heures à 12 heures, avec Christelle Provot, secrétaire de mairie, qui a du répondre à 700 questions sur l'environnement : gestion de l'eau, des rejets, des déchets, de l'espa-



**AMBITION.** Les représentants des associations, ainsi que les membres de la municipalité, écoutent avec attention Sylvie Pinaut.

ce, de l'énergie, respect du milieu naturel et préservation de la biodiversité (protection de la faune, de la flore, de la protection des paysages, etc...). Sont abordés également les volets économique et social.

L'après-midi a été consacré à la visite des 36 hameaux de la commune, visite guidée par Lucienne Goudal, adjoint au maire, pour vérifier la mise en place de tous ces éléments.

A 18 heures, Sylvie Pinaut

a présenté le projet « Notre village, terre d'avenir » à tous les représentants des associations, y compris l'école et le centre de loisirs, afin que chacun puisse faire des propositions pour finaliser l'environnement.

La charte des villages comporte des devoirs et des droits, et la commune doit s'engager dans une politique de développement durable, qui comporte trois aspects : social, économique, environnement.

Un expert met en place l'agenda 21, qui, lui, comprend cinq finalités : gestion d'énergie ; préservation de la biodiversité ; épanouissement de l'être humain ; cohésion sociale et solidarité entre le territoire et les générations ; dynamique du développement suivant des modes de production et des consommations responsables.

Le territoire national compte 12 villages labellisés

Le Conseil Général de la Corrèze crée son propre « Agenda 21 » et apporte son aide aux communes souhaitant créer leur « Agenda 21 ».

Suite à la visite du matin, il ressort que de gros efforts ont été fait par la municipalité, afin d'obtenir « l'agenda 21 », mais il reste à apporter les adaptations nécessaires à l'obtention du label aux 3 hameaux, et tous souhaitent voir bientôt, à l'entrée du village, le panneau « Notre village, terre d'avenir », orné d'une, voire deux et pourquoi pas trois hirondelles. ■